

Prix Dominique Bénéteau

Foire aux questions



Qui peut proposer une candidature ? Pour quel candidat ?

Qu'entendez-vous par "hospitalier" ?

Le Prix Dominique Bénéteau est ouvert à tout hospitalier exerçant, ou ayant exercé, au sein d'un établissement de santé, un métier médical, social, administratif ou technique.

Il peut ainsi s'agir d'un aide-soignant, un brancardier, un assistant, un infirmier, un médecin, un éducateur, un cadre de santé... Le Prix est ouvert à tous les profils et tous les métiers pour peu que la personne exerce, ou ait exercé, à l'hôpital !

Le candidat proposé et le porteur de candidature peuvent exercer, ou avoir exercé, au sein d'un établissement public ou d'une clinique.

Quel est le rôle du porteur de candidature ?

Le porteur de candidature, lui-même hospitalier ou ancien hospitalier, est celui qui initie et dépose le dossier du candidat qu'il souhaite voir récompenser par le Prix Dominique Bénéteau.

En effet, toute la particularité du Prix est qu'on ne candidate pas pour soi-même mais que c'est une autre personne qui le fait pour nous !

C'est donc au porteur de candidature de rassembler tous les éléments sur le candidat, et de remplir le dossier en ligne.

Formulaire de candidature

Où déposer mon dossier ?

Votre dossier est à remplir et à déposer en ligne uniquement sur une plateforme dédiée accessible sur le site de la Fondation nehs : www.fondation-nehs.com

Vous aurez la possibilité de le modifier et de la compléter jusqu'à la date de clôture des candidatures, le 27 novembre 2020.

Quelles informations dois-je fournir dans le dossier de candidature ?

Dans le dossier de candidature vous devrez expliquer en quoi le candidat que vous proposez mérite de remporter le Prix.

A l'aide de témoignages, d'exemples concrets et de supports divers, vous devrez vous attacher à illustrer la façon dont les actions du candidat ont permis de tisser du lien entre patients, professionnels du soin, aidants et proches afin que la santé soit mieux vécue par tous.

Vous aurez l'opportunité d'y joindre tous types de documents venant illustrer et soutenir la candidature : photos, lettres de soutiens, de témoignages, vidéos...

Combien de dossiers puis-je déposer ?

Un seul dossier par porteur de candidature pourra être déposé. S'il est constaté qu'un porteur de candidature a présenté plusieurs dossiers, ceux-ci ne seront pas étudiés.

Sélection du lauréat

Quels sont les critères de sélection du lauréat ?

Les dossiers reçus seront examinés au regard des critères suivants :

- Pertinence : le dossier répond aux principes, objectifs et thématiques du Prix Dominique Bénéteau
- Illustration de l'engagement : le dossier apporte la preuve du caractère concret des initiatives menées par le candidat proposé dans le but d'illustrer son engagement en faveur du lien humain dans la santé
- Rayonnement et reconnaissance : le candidat proposé est reconnu par ses pairs pour son engagement, faisant figure de modèle
- Réputation : moralité et honorabilité du candidat proposé

Combien y aura-t-il de lauréats ?

Le Prix récompensera un unique lauréat.

Comment se déroule le processus de sélection du lauréat ?

La sélection du lauréat du Prix Dominique Bénéteau se déroule en plusieurs étapes :

1. Décembre 2020 - Instruction des dossiers au cours de laquelle la Fondation examinera l'ensemble des candidatures reçues en décembre 2020 : ne seront conservées et étudiées que les candidatures éligibles pour lesquelles le dossier est complet et conforme au règlement.
2. Janvier 2021 : Sélection des finalistes par le Jury : les dossiers retenus pendant la phase d'instruction seront étudiés par un jury indépendant chargé de choisir les finalistes du Prix Dominique Bénéteau.
3. Février 2021 – Entretiens individuels avec les porteurs de candidatures finalistes : les porteurs de candidature dont les dossiers auront été sélectionnés par le jury pour la phase finale de sélection seront invités à participer à un court entretien avec les jurés du Prix
4. Février 2021 - Choix du lauréat par le jury

Affectation de la dotation

- **Comment la dotation de 10 000 € devra-t-elle être utilisée ?**

Le Prix est doté de 10 000 € que le lauréat remettra à la structure d'intérêt général de son choix pour la réalisation ou la poursuite d'un projet visant à favoriser le lien humain dans la santé.

La Fondation procèdera au versement de la dotation à la structure d'intérêt général choisie en lien avec le lauréat et une convention de mécénat sera mise en place avec la structure bénéficiaire pour encadrer la remise de la dotation.

- **Quelles structures sont d'intérêt général ?**

Les structures d'intérêt général auxquelles le lauréat pourra allouer sa dotation sont, notamment et sous réserve qu'elles répondent aux conditions générales de l'éligibilité au mécénat, les suivantes :

- Les associations et fondations reconnues d'utilité publique
- Les Établissements publics (notamment les hôpitaux publics et les établissements de santé privés d'intérêt collectif)
- Les Fondations abritées, d'entreprises, de coopération scientifique, partenariales, hospitalières, universitaires
- Les associations ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du

patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises

- Les fonds de dotation
- Les groupements d'intérêt public
- Les établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement artistique, d'enseignement supérieur consulaire

A noter : les établissements de santé privés à but lucratif (cliniques privées) ne sont pas d'intérêt général et ne pourront donc se voir remettre la dotation par le lauréat.

Calendrier

J'ai raté la date de dépôt de candidature, puis-je quand même envoyer un dossier ?

Passé la date de clôture de réception des candidatures, aucun dossier ne sera reçu et étudié.

Quand et comment serai-je informé.e des résultats du Prix ?

Le porteur de candidature ainsi que le lauréat seront avisés personnellement à l'issue des délibérations du jury, au plus tard le 26 février 2021.

Ce choix devra rester confidentiel jusqu'à l'événement de remise de prix qui se tiendra au mois de mars 2021 où la présence du lauréat et du porteur de candidature sera requise.

Les initiateurs de candidatures dont le dossier n'aura pas été retenu recevront un mail les informant que leur dossier n'a pas été sélectionné. Si vous n'avez reçu aucune information durant cette période, pensez à vérifier dans vos courriers indésirables avant de contacter la Fondation.